

PUCIER

du Ski Club de Massieu 19 avril 2026

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU PUCIER DU SKI CLUB DE MASSIEU

Document à lire, signer et joindre à votre réservation d'emplacement.

Article 1 : Le pucier du Ski Club de Massieu, organisé à la salle des fêtes de Massieu le 19 avril 2026 est réservé en priorité aux particuliers.

Article 2 : Les droits de place en extérieur, non remboursables, s'élèvent à 5€ pour deux mètres linéaires, tables et chaises non fournies.

Article 3 : En intérieur de la salle (places limitées) le tarif est de 10€ l'emplacement de 1m80 avec 1 table + 1 chaise, les éventuels portants à vêtements doivent entrer dans les mètres alloués, et peuvent être disposés en lieu et place des tables fournies sans prétention à réduction.

Article 4 : Les places sont attribuées suivant l'ordre de réservation pour les exposants en intérieur de la salle ou pour les exposants en extérieur sans réservation, selon l'heure d'arrivée.

Article 5 : Le placement des exposants se fait de 6h à 7h. L'ouverture au public est prévue de 7h à 17h. Les véhicules peuvent rester derrière le stand si la voiture ne dépasse pas l'emplacement loué, sinon une majoration sera dû.

Article 6 : L'accès aux surfaces d'exposition entre 6h et 7h sera exclusivement réservé aux exposants.

Article 7 : Les organisateurs ne seront en aucun cas tenus responsables des différends, des vols, des dégradations ou autres désagréments intervenant entre exposants et acheteurs.

Article 8 : Les organisateurs perçoivent l'exclusivité des droits d'entrée et des recettes de restauration.

Article 9 : Les exposants auront à cœur de laisser l'emplacement alloué dans le même état qu'ils l'auront trouvé le matin.

Extrait de l'Arrêté Préfectoral

- Les vendeurs occasionnels ne peuvent participer que deux fois par an. - Interdiction de vendre des objets non personnels/usagés.
- Registre des vendeurs tenu à disposition des autorités.

Je soussigné(e)

■ Atteste avoir pris connaissance de ce règlement, l'accepte et m'engage à le respecter.

■ Atteste sur l'honneur ne pas avoir pris part à plus de deux manifestations. Fait à

Signature :

Le 2026

